



# Fonction Publique : La Gestion des Ressources Humaines 5 heures

## ENJEUX

Un élu peut-il **donner des ordres** à un agent public ?  
Un adjoint a-t-il les mêmes pouvoirs que le Maire en **direction des personnels** ? Quelle est la différence entre un agent en **CDI ou titulaire** ?

Autant de questions **importantes et complexes** lorsque l'on est amené à occuper une fonction d'élu local, plus souvent habitué au fonctionnement du secteur privé.

C'est pourquoi nous proposons **5 heures de formations sur une demi-journée**, afin de vous permettre de mieux **appréhender les grands principes de la gestion des ressources humaines** dans la fonction publique et pouvoir orienter une véritable politique RH, notamment dans le cadre des discussions budgétaires.

## PUBLIC CIBLE

Maire, Adjoint, Délégués et Conseillers Municipaux, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Savoir ce qu'un **élu est en droit de faire ou non vis-à-vis des agents**
- Connaître les **grands principes** du statut général de la **fonction publique**
- **Orienter la politique de gestion RH** de sa commune

## PRE-REQUIS

Aucun. Ouvert à tous les élus

## MODALITES PRATIQUES

Durée : 1/2 journée soit 5 heures  
Formation en groupe de 15 personnes maximum



## FONCTION PUBLIQUE : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### PROGRAMME DETAILLE :

#### 1<sup>ère</sup> partie

##### Rôle et responsabilités des élus locaux dans la gestion du personnel

- Les relations agents/élus
- Le pouvoir de direction

#### 2<sup>ème</sup> partie

##### Le statut général de la fonction publique

- Les droits et obligations des fonctionnaires
- Les différentes sanctions disciplinaires
- Les modalités de recours aux contractuels

#### 3<sup>ème</sup> partie

##### Vers une gestion active des dépenses de personnel

- La masse salariale
- Les différents types de contrats
- Introduction de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

#### 4<sup>ème</sup> partie

##### Optimiser la gestion des ressources humaines

- Attirer et Gérer les compétences (recrutement, régime indemnitaire, GPEC)
- Sécuriser et moderniser les conditions de travail (prévention des risques, télétravail)